

LE PROGRAMME DE LA FORMATION ACCÉLÉRÉE

INTITULÉ DE LA FORMATION	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Activités de la Forme (AF) options Haltérophilie - Musculation. Le BPJEPS AF est un diplôme d'État de niveau IV.
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION	<p>La formation prépare au métier d'éducateur sportif dans le champ des activités de la FORCE (option haltérophilie - musculation). Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Unités Capitalisables (UC) dites transversales <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. ☞ UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. <p>Ces 2 UC sont obtenues par équivalence avec un diplôme possédé au préalable par le candidat (BEES 1^{er} degré ou autre BPJEPS), condition préalable pour pouvoir suivre la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Unité Capitalisable (UC3) propre à la mention ACTIVITÉS DE LA FORME <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme. - 1 Unité Capitalisable (UC4B) propre à l'option HALTÉROPHILIE - MUSCULATION <ul style="list-style-type: none"> ☞ UC4B : mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option HALTÉROPHILIE - MUSCULATION.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION	L'éducateur sportif dans les activités de la forme exerce en autonomie son activité en utilisant les supports techniques liés à sa spécialité dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de sa structure. Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein de la fonction publique ou au titre de travailleur indépendant.
DURÉE	<p>La formation se déroule sur 6 mois, précisément du 17 juin au 15 décembre 2019. Elle représente un volume horaire de 600 heures, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ 300 heures de formation théorique et pratique au centre à Castelsarrasin (82), ☞ 300 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance.
CONTENU ET DÉROULEMENT	<p>La progression pédagogique est organisée en 6 semaines « bloquées » au centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du lundi 17 au vendredi 21 juin 2019, - du lundi 24 au vendredi 28 juin 2019, - du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2019, - du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019, - du lundi 26 au vendredi 30 août 2019, - et du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019. <p>Les mois de novembre et de décembre sont consacrés aux éventuels rattrapages. Parallèlement aux séquences de formation au centre à Castelsarrasin, les stagiaires doivent réaliser un minimum de 300 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance sous la responsabilité d'un tuteur qualifié. Ce temps d'apprentissage sur le terrain s'organise en dehors des 6 semaines de formation.</p>
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 23 février 2019 : « tests blancs » pour aider les candidats à bien se préparer. ☞ lundi 15 avril 2019 : date limite d'inscription aux épreuves de sélection n°1. ☞ lundi 22 avril 2019 : TESTS D'ENTRÉE EN FORMATION N°1 ☞ mercredi 15 mai 2019 : date limite d'inscription aux épreuves de sélection n°2. ☞ mercredi 22 mai 2019 : TESTS D'ENTRÉE EN FORMATION N°2 ☞ jeudi 23 mai ou vendredi 24 mai 2019 : POSITIONNEMENT.

<p>PUBLICS IDENTIFIÉS</p>	<p>Sous réserve d'avoir le niveau sportif requis (validation des Tests d'Exigences Préalables), la formation accélérée du BPJEPS Activités de la Forme option haltérophilie - musculation s'adresse avant tout à 2 types de publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éducateurs sportifs déjà diplômés (BEES 1^{er} degré ou BPJEPS) en situation de développement de leurs compétences ou de reconversion professionnelle, - stagiaires ayant déjà suivi une formation de ce type, mais n'ayant pas validé l'UC3 et/ou l'UC4B.
<p>CONDITIONS D'ACCÈS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). - être déjà titulaire d'un diplôme d'éducateur sportif : exclusivement Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré (BEES1) ou Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS). - produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités de la forme et de la force datant de moins de 3 mois. - satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation.
<p>PRÉREQUIS</p>	<p>Pour entrer en formation, il est nécessaire de valider les TEP, c'est-à-dire les Tests d'Exigences Préalables, qui se déroulent le matin des tests d'entrée ; les TEP se décomposent en plusieurs épreuves physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve de course navette : le test de Luc Léger. La performance exigée pour ce test est d'atteindre la fin du palier n°7 pour les femmes et la fin du palier n°9 pour les hommes. - 3 épreuves en musculation : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ tractions : au minimum 1 répétition pour les femmes et 6 répétitions pour les hommes. ⇒ squat complet : au minimum 5 répétitions à 75% du poids de corps pour les femmes et 6 répétitions à 110% du poids de corps pour les hommes. ⇒ développé-couché : au minimum 4 répétitions à 40% du poids de corps pour les femmes et 6 répétitions à 80% du poids de corps pour les hommes.
<p>TESTS DE SÉLECTION</p>	<p>Si les TEP sont validés le matin, les candidats sont autorisés à poursuivre les tests d'entrée l'après-midi et ils enchaînent avec 3 épreuves de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve d'haltérophilie, avec tirage au sort d'un des deux mouvements (5 mn) - une épreuve écrite (1h) portant sur la connaissance du secteur des activités de la forme. - une épreuve orale de type entretien (15 à 20 mn).
<p>MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</p>	<p>Le centre de formation met à disposition de ses stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ une salle pour les enseignements théoriques : une salle de formation équipée d'un vidéo-projecteur, d'un écran et de tableaux, ☞ deux plateaux pour les enseignements pratiques : plateau musculation et plateau haltérophilie, ☞ une cafétéria pour les moments de repos et les pauses repas, ☞ un site internet dédié avec accès réservé aux stagiaires pour les supports de formation.
<p>MOYENS D'ENCADREMENT</p>	<p>Le suivi des stagiaires est assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein de l'organisme de formation : par le coordonnateur pédagogique et la responsable administrative, présents pendant les temps de formation lors des 6 semaines bloquées, - au sein de la structure d'alternance : par le tuteur du stagiaire et par une visite d'un formateur sur le lieu de stage pour la validation de l'UC3.
<p>QUALIFICATION DES FORMATEURS</p>	<p>L'équipe pédagogique, composée de 10 formateurs, est coordonnée par Laurent VAZZOLER, responsable des enseignements FORCE (haltérophilie, musculation, crossfit, préparation physique) ; formateur depuis 20 ans au BPJEPS AGFF au CREPS de Toulouse, il coordonne les interventions pédagogiques en relation avec les autres intervenants (tous éducateurs sportifs en activité, diplômés et spécialistes de leur domaine d'intervention).</p>

<p>MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION</p>	<p>Un double suivi est assuré pendant les 6 mois de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi administratif : feuilles d'émargement hebdomadaires pour les séquences de formation au centre, fiches mensuelles de relevé d'heures effectuées en structure de stage. - un suivi pédagogique : 1 visite de chaque stagiaire est organisée par les différents formateurs sur leur structure d'alternance en milieu de formation (courant octobre). <p>Par ailleurs, le coordonnateur pédagogique et les différents formateurs sont en contact téléphonique régulier avec les tuteurs et/ou gérants des salles partenaires.</p>
<p>MOYENS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS</p>	<p>Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention Activités de la Forme s'obtient par la capitalisation des 4 unités qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC1 et UC2 : obtenues par équivalence avec le BEES 1^{er} degré ou avec le BPJEPS. - UC3 (sur le lieu de stage) : certification en octobre 2019 et rattrapage en novembre 2019. - UC4B (au centre) : certification épreuve pratique fin août 2019 et rattrapage fin octobre 2019 ; certification épreuve pédagogique fin octobre 2019 et rattrapage début décembre 2019. <p>Lorsque l'ensemble des UC est validé, le stagiaire obtient par la suite son diplôme d'Etat du BPJEPS Activités de la Forme et devient officiellement éducateur sportif en haltérophilie - musculation ; il peut donc obtenir sa carte professionnelle et commencer à travailler...</p> <p>A l'issue de la formation, un bilan individuel est réalisé chaque année au mois de décembre pour à la fois évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et faire évoluer les contenus de formation en fonction des attentes et des besoins exprimés. Enfin, un suivi de cohorte est réalisé un an après l'obtention du diplôme par mail et par téléphone auprès des anciens stagiaires pour vérifier le taux d'insertion professionnelle et l'adéquation entre la formation suivie et les attentes du milieu professionnel.</p>